



# Rapport de visite

## Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : A.ASS/REG/39/07/25 Révision N° : 01

Contrôle réglementaire d'un groupe électrogène.

Client : SGTM  
Lieux d'examen : VIADUC LAAYOUN

Date de l'édition : 14/07/2025

Rapport n° : A.ASS/REG/39/07/25

Révision : 01

Page : 5

*S2G Test industriel  
Central Testing Team  
3ème Stage Durée 10 Jours  
Mohammed Al-San*



# Rapport de visite

## Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : A.ASS/REG/39/07/25 Révision N° : 01

### 1. OBJET :

Objet de la mission

### 2. REGLEMENTATION

Les appareils ou les machines et les catégories des appareils ou des machines pour lequel l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques sont soumis aux textes réglementaires ci -après :

- Loi n° 65-99 relative au code du travail promulguée par le dahir n° 01-03-194 du 14 Rejeb 1424 (11 septembre 2003) notamment son article 287 ;
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Jourada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code de travail.
- Décret n° 2-12-236 du 21 Moharrem 1435 (25 novembre 2013) : fixant les conditions d'utilisation d'appareils ou de machines susceptibles de porter atteinte à la santé des salariés ou de compromettre leur sécurité ;
- Arrêté du ministre du travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Jourada II 1439 (15 mars 2018) : déterminant les appareils ou les machines et les catégories des appareils ou de machines pour lequel l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu

### 3. DONNEES DE VERIFICATION

Inspecteur	Equipe S2G
Compte rendu de fin de visite	Fait par Equipe S2G
Lieu d'intervention	VIADUC LAAYOUN
Date d'intervention	14/07/2025
Date de la dernière vérification	14/07/2025
Date de la prochaine vérification	
Type de vérification	Contrôle périodique réglementaire

### Légende /abréviation :

- A : Applicable  
NA : Non Applicable  
C : Conforme  
NC : Non Conforme



# Rapport de visite

## Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : A.ASS/REG/39/07/25 Révision N° :01

### 4. IDENTIFICATION DE LA MACHINE :

Désignation	GROUPE ELECTROGENE
Constructeur	AKSA
Type	AD220
N° de série	EBPOA970309
Code	100570

### 5. EXAMEN DOCUMENTAIRE

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Carnet de maintenance	A	C	
Affichage divers (plaquette constructeur)	A	C	
Consignes de sécurité et d'utilisation	A	C	
Déclaration de conformité/marquage CE ou autre	A	C	
Notice d'installation et d'utilisation	A	C	
Notice d'instruction	A	C	
Rapport de vérification	A	C	

### 6. EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIEL

#### a- Vérification visuelle de l'état physique du matériel

	A/NA	C/NC	COMMENTAIRES
Etat de propreté	A	C	
Stabilité de la machine sur ses bâts	A	C	
Fixation des éléments de protection	A	C	
Etat des matériaux	A	C	
Etat des filtres et des échappements	A	C	
Etat des liaisons et raccordement électriques	A	C	
Etat des liaisons et raccordement hydrauliques et pneumatiques	A	C	



# Rapport de visite

## Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° A.ASS/REG/39/07/25 Révision N° : 01

### b- Vérification des éléments fonctionnels

	A/AN	C/NC	COMMENTAIRES
Dispositifs de protection	<b>A</b>	<b>C</b>	
Bruits	<b>A</b>	<b>C</b>	
Vibration	<b>A</b>	<b>C</b>	
Température	<b>A</b>	<b>C</b>	
Arrêt d'urgence	<b>A</b>	<b>C</b>	
Dispositifs d'arrêt automatique	<b>A</b>	<b>C</b>	
Dispositifs d'actionnement volontaire	<b>A</b>	<b>C</b>	

### c- vérification de l'état des indicateurs

	A/AN	C/NC	COMMENTAIRES
Manomètre	<b>A</b>	<b>C</b>	
Thermomètre	<b>A</b>	<b>C</b>	
Tachymètre	<b>NA</b>		



# Rapport de visite

## Contrôle périodique réglementaire « Appareils ou machines »

Rapport N° : A.ASS/REG/39/07/25 Révision N° : 01

7- CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATION : **satisfaisant**

**Ce groupe électrogène est en état. Il peut être remis en service.**

NOM ET VISA DU VERIFICATEUR

Equipe S2G

S2G TEST INDUSTRIEL sarl  
Central Park Im. A  
3ème Etage Bureau N°21  
Mohammedia (2)

VISA DE DIRECTION

S2G TEST INDUSTRIEL sarl  
Central Park Im. A  
3ème Etage Bureau N°21  
Mohammedia (2)

